



15 mars 2020

**Covid-19 : mise à jour des recommandations  
du Conseil national de l'ordre des masseurs-kinésithérapeutes  
après concertation avec le Ministère des Solidarités et de la Santé**

**Le stade 3 de l'épidémie COVID-19 a été atteint le jeudi 12 mars. Le respect des règles de distance dans les rapports interpersonnels est l'une des mesures les plus efficaces pour limiter la propagation du virus. Nous appelons tous les kinésithérapeutes exerçant sur le territoire français à les respecter scrupuleusement.**

*Le Premier Ministre a rappelé « dans une démarche solidaire pour protéger les plus faibles et limiter la contagion, ce que nous devons faire en ce moment, c'est tout simplement d'éviter au maximum de se rassembler, limiter les réunions amicales et familiales, n'utiliser les transports en commun que pour aller au travail et seulement si la présence physique au travail est indispensable, ne sortir de chez soi que pour faire ses courses essentielles, faire un peu d'exercice ou voter. »*

Devant l'ampleur de cette crise sanitaire, de l'importante contagiosité du COVID-19 et au regard de la fréquentation des cabinets de kinésithérapie qui accueillent 2 millions de patients par jour en France, **le Conseil national de l'ordre engage les kinésithérapeutes à dispenser les soins à domicile et estime nécessaire la fermeture des cabinets qui ne peuvent pas appliquer systématiquement les mesures barrières indispensables :**

- Lavage des mains de toute personne entrant au cabinet,
- Lavage des surfaces de contact entre chaque patient,
- Aération des lieux de soins entre chaque patient,
- Un seul patient présent dans la salle de soin avec le kinésithérapeute,
- Jamais plus d'un patient dans la salle d'attente et autres espaces communs.
- Pour le kinésithérapeute : port d'un masque chirurgical,

Par ailleurs, nous recommandons fermement la fermeture des installations de balnéothérapie.

**Seuls les soins urgents et non reportables peuvent être effectués au cabinet** dans ces conditions.

Les patients âgés de plus de 70 ans ou présentant une fragilité **ne doivent pas être pris en charge au cabinet** mais uniquement à leur domicile, dans le respect le plus strict des règles d'hygiène (lavage des mains, port du masque chirurgical obligatoire).

Il est recommandé aux professionnels eux-mêmes fragiles, y compris les femmes enceintes, de ne plus prendre en charge de patients.

**Nous en appelons à la responsabilité de chacun pour respecter ces préconisations.** Nous sommes convaincus que les kinésithérapeutes comprendront la nécessité de durcissement des recommandations et qu'ils les appliqueront avec civisme et dans un esprit de solidarité nécessaire.

